

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prasville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame MONTGUILLON Isabelle, Maire. La séance a été publique.

Présents : MRS. REUILLER. LEFEVRE M. JUSSERANT D. PANNETIER G. DEROSIER A. Mme GUILLAUD C. formant la majorité des membres en exercice.

Absents-excuses : M. CHOBRIAT Jean-Jacques, et M. REYNAUD Thomas

Absents non-excuses : Mme ROUVERA Angéline. M. JOUR Thierry

Pouvoirs : Jean-Jacques CHOBRIAT à Michel LEFEVRE
Thomas REYNAUD à Alain REUILLER

Date de la convocation : 04 Avril 2025.

M. Gérard PANNETIER a été nommé secrétaire de séance.

Lecture ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 10 Avril 2025 a été adopté par les membres présents du conseil municipal.

Madame le Maire demande à son conseil le rajout d'une délibération à l'ordre du jour « Décision Modificative N°1 budget commune », le conseil accepte à l'unanimité.

DELIBERATION PROJET PARC EOLIEN PAR SAS VILLAGES VOVEENS ENERGIE :

Madame le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture d'Eure et Loir pour une enquête public prescrite par un arrêté préfectoral qui aura lieu du 16 juin au 19 juillet 2025 concernant un projet éolien de la Vallée Ferron à Les Villages Vovéens. Ce projet porte sur l'implantation de 2 aérogénérateurs et 1 poste de livraison électrique. Un commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre GÉRARD est désigné par le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Après discussions, le conseil délibère, à l'unanimité, par 9 voix, 0 contre et 0 abstention et émet un avis favorable

DELIBERATION CHOIX DES ENTREPRISES TRAVAUX RUE DE LA REPUBLIQUE :

Madame le Maire rappelle à son conseil que la commune vient de déposer sur la plateforme de dématérialisation depuis un lien sur le site de l'Association des Maires d'Eure et Loir, le marché correspond pour les travaux Rue de la République ;

Un planning a été mis en place avec ELI suite au dépôt. Les entreprises auront jusqu'au 1^{er} juillet 2025 pour consulter le dossier et y répondre, ensuite une analyse des offres sera faite pendant 7 jours ouvrés par ELI.

La commune procédera au choix des entreprises et à la notification du marché. ELI enverra l'ordre de service à l'entreprise choisit et passé ce délai l'entreprise pourra exécuter les travaux dans un délai de 60 jours.

Après discussions, et réflexions, le conseil délibère par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention, l'avis favorable pour la procédure et le choix des entreprises et donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents en rapport avec ces travaux.

DELIBERATION PRISE DE CONVENTION POUR LES TRAVAUX DE LA MARE

Madame le Maire fait part à l'assemblée délibérante d'une nouvelle prestation proposée aux adhérents de la mission voirie d'Eure-et-Loir Ingénierie : la maîtrise d'œuvre « espace public ».

Cette assistance porte sur des opérations de travaux d'aménagement de l'espace public n'excédant pas 200 000€ HT de travaux.

Est entendu par « espace public » toutes zones ouvertes accessibles au public pour des activités sociales et récréatives et notamment : places, parcs, aires de jeux, cours d'écoles, cours de Mairie, allées de cimetière, cheminements piétons, voies douces, voies cyclables, voies vertes, requalification et/ou mise en valeur paysagère d'un site, restauration de mares, mise en œuvre de techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales (noues, fossés drainants, jardins de pluie...).

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées dans la convention ci-jointe.

En tant que maître d'œuvre, ELI assurera les missions suivantes : le cas échéant les études préliminaires ou études de diagnostic, les études d'avant-projet et de projet, la préparation du dossier de consultation et assistance pour la conclusion des marchés de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux et l'assistance pour les opérations de réception.

La commune souhaite réaliser des travaux de restauration de la marre pour un montant des travaux estimé à 50 292,50 € HT.

Cette prestation fera l'objet d'une rémunération spécifique du maitre d'œuvre, basée sur un coefficient de complexité appliqué au montant estimé des travaux. Le coefficient pour le projet de la commune est de 5,1% ce qui représente un coût à 2 564,92 € HT soit 3 077,90€ TTC.

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter l'assistance d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- de s'engager à verser un montant de 2 564,92€ soit 3 077,90 € TTC,
- d'approuver la convention ci-jointe et d'autoriser Madame le Maire à la signer avec ELI.

DELIBERATION CONVENTION D'ASSISTANCE ET DE REPRESENTATION JURIDIQUES :

Madame le Maire fait un rappel rapide sur le dossier du méthaniseur et notamment le retour du rendu du Tribunal Administratif d'Orléans.

Une rencontre a eu lieu en mairie le jeudi 12 juin dernier avec Maître Nuret, avocat, les adjoints, et le collectif.

Le dossier sera complété avec de nouvelles preuves possibles pour continuer à s'opposer contre le méthaniseur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Maître Nuret pour interjeter la décision du tribunal administratif dans le cadre du méthaniseur.

Une convention d'assistance et de représentation juridiques est rédigée par l'avocat, le conseil l'approuve à l'unanimité et donne pouvoir à Madame le Maire pour la signer.

DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE :

Madame le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de faire une décision modificative au budget 2025 de la commune suite à une erreur.

FONCTIONNEMENT

D 023 Virement à la section d'investissement	- 71 500,00 €
R 002 Résultat reporté	- 71 500,00 €

INVESTISSEMENT

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 71 500,00 €
D 021 Virement de la section de fonctionnement	- 71 500,00 €

A l'unanimité, le conseil délibère favorablement pour cette décision modificative.

REFLEXION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE L'EAU :

La Communauté de Communes Cœur de Beauce demande à chaque commune adhérente, de bien vouloir se prononcer sur le choix du transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement.

La commune est concernée, que par la compétence de l'eau.

Après débat, le conseil ne souhaite pas se prononcer pour le moment car il indique qu'il n'y a pas assez d'éléments, il souhaite attendre la conférence des maires du 30/06/2025. De plus, il avait été dit qu'aucune décision ne serait à prendre avant le mois de septembre. Affaire à suivre>.

REFLEXION PROJET WEMAGNUS :

Madame le Maire rappelle à son conseil que le contrat de maintenance et de logiciels avec Berger Levraut prend fin en octobre 2025 (contrat de 3 ans).

Pour palier à cette fin de contrat et répondre à toutes les communes adhérentes avec toutes les évolutions qu'il peut y avoir, Berger Levraut en propose un nouveau mais complètement différent de celui qui est en cours.

Le système est différent, la commune ne dispose plus de logiciels installés sur le PC et d'une assistance sur place mais d'une plateforme à laquelle on se connecte avec un mot de passe et on travaille directement avec les logiciels en ligne. En cas de problème quelconque, la commune a toujours la possibilité d'appeler la hotline pour

être aider ou diriger. Madame le Maire indique que deux fois consécutives, l'ordinateur est tombé en panne et qu'il a fallu qu'il soit réparé en atelier dont pendant ce temps impossible à la secrétaire de travailler, perte de temps importante surtout quand il y a des dates à respecter ou des délais.

Un devis est présenté aux membres du conseil, Madame le Maire demande à celui-ci de l'étudier et d'une décision serait prise dès le mois de septembre prochain.

ORGANISATION DU 14 JUILLET :

- Cérémonie officielle à 11h30
- Repas buffet campagnard (le dessert est à revoir avec la Prasvillerie), le pain et les brioches avec la boulangerie de Ouarville
- Plantes (fleuriste de Chartres)

Pour le repas, le conseil fixe le prix pour les personnes hors-commune à 20€ par adulte, gratuit jusqu'à 12 ans et pour les plus de 12 ans 12€.

Le feu d'artifice aura le lieu cette année mais il sera tiré le 12 Juillet à 23h car pas de disponibilités pour le 13 ou le 14 Juillet. Une retraite aux flambeaux est prévue à 22h avant le feu d'artifice.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe son conseil que l'ossuaire au cimetière est posé mais un petit impact est visible, il sera remplacé dès que possible.
- Une CLIS est organisée par la SMB le 26/06/2025 à 18h à la salle René Foussard.
- La fermeture de l'église est à revoir avec le prêtre de la paroisse.
- Monsieur JUSSERANT demande quand le panneau d'entrée du village à Mondonville sera changé, Madame le Maire lui indique que la demande est faite au niveau du département.

Toutes les matières soumises à délibération étant épuisées, la séance a été levée à 20 heures 50.